



Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

Office Guinéen des Parcs et Réserves

Projet de « *Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage Bafing-Falémé–GIRN-PBF* »

PIMS: 5677-Project ID: 00107545- Award: 00107166

TERMES DE REFERENCE

I. Information sur la mission

Titre du Projet : Projet de Gestion Intégrée des ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé

Service attendu : Animer le processus d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des collectivités locales en vue de la reconnaissance juridique de trois (03) forêts communautaires.

Zone d'intervention : Préfecture de Siguiri

Date limite pour le dépôt des offres : 02 août 2021

Date estimative de démarrage : août 2021

Durée de la mission : Cinq (5) mois

II. Contexte et Objectif

La Guinée a bénéficié d'un financement du FEM à travers le fond STAR (Système Transparent d'Allocation des Ressources), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage du Bafing-Falémé. L'objectif de ce projet est de promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles en introduisant une approche paysagère, en créant et opérationnalisant une grappe d'aires protégées (parc national de Moyen-Bafing, réserve faunique et forêts communautaires) le long des cours d'eau Bafing et Falémé, et en établissant des écovillages autour des aires protégées. Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre quatre composantes : (i) la gestion intégrée du paysage du Bafing-Falémé, (ii) l'opérationnalisation de la gestion des aires protégées et des zones tampons du Bafing-Falémé, (iii) la mise en place du modèle d'écovillage dans le paysage du Bafing-Falémé, (iv) l'intégration de la dimension du genre et de la gestion des connaissances.

Le projet appuiera le travail de cartographie des trois forêts communautaires identifiées dans la préfecture de Siguiri (Mandèn Woula (21 000 ha), de Naboun Woula (48 600 ha) et de Faranwalyatou (600 ha). En parallèle, une évaluation de leur gestion actuelle sera effectuée. Ces forêts communautaires existent et sont gérées par des règles locales. Elles n'ont pas l'objet de délimitations précises ni de reconnaissance officielle par l'Etat. Les plans locaux de gestion existent et sont mis en œuvre par les communautés locales entourant la forêt existante. Cependant, le niveau d'information et de données restent très limité.

L'objectif de cette mission est d'animer le processus d'information, de sensibilisation, de responsabilisation, de collecte de données et de savoirs locaux et de renforcement des capacités pour améliorer la gestion actuelle des ressources naturelles (système de gouvernance, application de la loi, outil de surveillance, flore, faune, etc.), l'identification et le soutien d'activités clés durables liées au bois et aux produits forestiers non ligneux comme alternatives potentielles des moyens de subsistance des ménages..

C'est dans ce cadre que le projet GIRN-PBF lance un appel à candidature pour le recrutement d'une ONG nationale disposant des expériences et compétences en animation rurale, renforcement de capacités et de gestion actuelle des ressources naturelles.

III. Résultats attendus

Dans le cadre de ce mandat, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Une note méthodologique validée par l'Unité de gestion du projet intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités, est disponible ;
- Un rapport de cadrage est élaboré et validé par l'unité de gestion est disponible;
- Une lettre manuscrite de demande d'appui des communautés riveraines de chacune des forêts pour la conduite des procédures pour la reconnaissance juridique, dûment signée par les représentants des communautés adressée à la section des Eaux et Forêts ;
- Un rapport sur la gouvernance, la gestion actuelle de la forêt communautaire en place, les bonnes pratiques, les lacunes en matière de conservation de la biodiversité, d'utilisation des terres et d'activités extractives au sein de la zone forestière ;
- Un rapport synthèse sur le niveau actuel des moyens de subsistance liés aux ressources naturelles, le niveau actuel des pressions exercées sur les activités d'extraction des produits ligneux et non ligneux, ainsi que l'impact des pratiques actuelles d'habitats sous brûlis dans la forêt et la concurrence potentielle avec les concessions minières est élaboré et partagé ;
- PV de mise en place des comités de gestion des forêts ;
- Une copie des conventions de gestion des forêts communautaires ;
- Des copies des arrêtés de reconnaissances des trois forêts communautaires signés par le Directeur National des Eaux et Forêts ;
- Des copies des plans de gestion concertés des trois forêts communautaires ;
- Un rapport provisoire de mise en œuvre des activités, intégrant l'ensemble des livrables est élaboré et validé par l'unité de gestion du projet ;
- Un rapport définitif de mise en œuvre des activités intégrant l'ensemble des commentaires de l'atelier de validation est disponible ;
- Des photos numériques sur les activités sont mis à disposition de l'Unité de gestion sur clé USB.

IV. Fonctions/responsabilités/Tâches

- Sous la supervision du Coordonnateur National du projet et en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés des Eaux et Forêts. Il assurera plus spécifiquement les tâches ci-après :
- Elaborer une note méthodologique intégrant un plan d'action détaillé de mise en œuvre des

activités ;

- Elaborer et faire valider un rapport de cadrage ;
- Collecter les données sur les ressources naturelles (faune, flore, cours d'eau, têtes de sources, etc.) ainsi que les savoirs endogènes pouvant contribuer à la gestion et à la reconnaissance des forêts communautaires ;
- Identifier les zones importantes en matière de biodiversité notamment pour la présence d'espèces emblématiques de faune (éland de derby, hipotrague, hyène, lion, léopard, lycaon, hippopotame, etc.) et caractériser leurs valeurs patrimoniales au sein des forêts communautaires ;
- Collecter les données sur les confréries de chasseurs des communautés concernées en termes d'hiérarchisation, de règles internes, de sphère d'action, de savoirs en matière de conservation de la biodiversité, etc.),
- Organiser des séances d'information et de communication pour susciter l'engagement des communautés dans le processus de reconnaissance juridique des forêts communautaires ;
- Organiser des assemblées villageoises et inter-villageoises pour l'engagement des communautés dans la conservation et l'utilisation des ressources biologiques ;
- Evaluer la gouvernance et la gestion actuelle des forêts communautaires ;
- Répertorier les bonnes pratiques tout en identifiant les lacunes en matière de conservation de la biodiversité, d'utilisation des terres et d'activités extractives au sein des forêts ;
- Mesurer le niveau actuel des moyens de subsistance liés aux ressources naturelles, le niveau actuel des pressions exercées sur les activités d'extraction des produits ligneux et non ligneux, ainsi que l'impact des pratiques actuelles d'utilisation des habitats en matière d'agriculture itinérante sur brûlis dans les forêts ;
- Evaluer la concurrence potentielle avec les concessions minières ;
- Travailler avec le consultant SIG sur la cartographie des limites de ces forêts communautaires (zone centrale, zone tampon) à l'aide de la cartographie participative en assurant la mobilisation communautaire ;
- Conduire tout le processus de reconnaissance juridique des forêts communautaires en collaboration avec les administrations en charge des Forêts et des Parcs/Réserves ;
- Appuyer l'émergence des comités de gestion des forêts et la définition des conventions de gestion des forêts ;
- Appuyer l'élaboration de plans de gestion concertés des trois forêts communautaires ;
- Appuyer le responsable de zone dans la mise en œuvre des activités du projet dans l'ensemble des villages d'intervention du projet ;
- Travailler en synergie avec tous les consultants, bureaux d'études, cabinets, chercheurs déployés par le projet dans la zone ;
- Elaborer des rapports mensuels d'activités conformément au format mis à disposition par l'Unité de Gestion du Projet ;
- Elaborer et faire valider un rapport provisoire de mise en œuvre des activités, intégrant

l'ensemble des livrables ;

- Elaborer un rapport final de mise en œuvre des activités intégrant l'ensemble des commentaires de l'atelier de validation.

V. Livrables

Groupe 1 :

- Une note méthodologique validée par l'Unité de gestion du projet intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités ;
- Un rapport de cadrage est élaboré et validé par l'unité de gestion.

Groupe 2 :

- Une lettre manuscrite de demande d'appui des communautés riveraines de chacune des forêts pour la conduite des procédures pour la reconnaissance juridique, dûment signée par les représentants des communautés adressée à la Section Préfectorale des Eaux et Forêts ;
- Un rapport sur la gouvernance, la gestion actuelle de la forêt communautaire en place, les bonnes pratiques, les ressources naturelles, les lacunes en matière de conservation de la biodiversité, d'utilisation des terres et d'activités extractives au sein de la zone forestière ;
- Un rapport synthèse sur le niveau actuel des moyens de subsistance liés aux ressources naturelles, le niveau actuel des pressions exercées sur les activités d'extraction des produits ligneux et non ligneux, ainsi que l'impact des pratiques actuelles d'agriculture itinérante sur brûlis dans la forêt et la concurrence potentielle avec les concessions minières industrielles et/ ou l'exploitation minière artisanale;
- Un PV de mise en place des comités de gestion des forêts en format dur en version originale;
- Une copie des Conventions de gestion des forêts communautaires en format dur en version originale.

Groupe 3 :

- Des copies des Arrêtés de reconnaissances des trois forêts communautaires signés par le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts en collaboration avec les Directions en charge des Forêts et des Parcs et Réserves ;
- Des copies des plans de gestion concertés des trois forêts communautaires ;
- Un rapport provisoire de mise en œuvre des activités, intégrant l'ensemble des livrables est élaboré et validé par l'Unité de Gestion du Projet ;
- Un rapport final de mise en œuvre des activités intégrant l'ensemble des commentaires de l'atelier de validation ;
- Des photos numériques sur les activités , mises à la disposition de l'Unité de gestion sur clé USB ;
- Des dépouilles, trophées de la faune, ainsi que des spécimens de plantes ou d'organes (fruit, fleur, graine, écorce, tanin, sève, etc).

VI. Durée de la mission

La durée de la mission est de Cinq (5) mois, allant du 1^{er} août au 31 décembre 2021.avec possibilité de reconduction si l'évaluation a été satisfaisante.

VII. Compétences fonctionnelles

L'ONG doit avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans la conduite du processus d'animation rurale, de sensibilisation notamment en matière d'appui à la reconnaissance des forêts communautaires.

La réalisation des tâches ci-dessus, implique la mobilisation par l'ONG d'une équipe composée de :

- Un Ingénieur des Eaux et Forêts, Gestion des ressources naturelles, Environnement, Eaux et Forêts, Agriculture ou tout domaine similaire -Chef d'Equipe. Il doit disposer d'une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine de la création et de la gestion des forêts communautaires avec des connaissances avérées des procédures juridiques et politiques en la matière en Guinée notamment le Code Forestier et le Code de la faune et réglementation de la chasse ;
- Un socio-économiste, Assistant disposant d'au moins deux (2) ans d'expériences de travail au sein des communautés riveraines des forêts communautaires ;
- Trois animateurs avec trois (3) ans d'xpérience au moins dans l'animation communautaire, disposant des compétences en formation et organisation des réunions et devant vivre dans les communautés concernées;
- La capacité à parler la langue Manika qui est la langue de communication des communautés est exigée ;

Pour la bonne conduite de la mission, l'ONG peut proposer la mobilisation de toute autre expertise dont la qualification est jugée utile.

VIII. Qualifications requises de l'équipe de l'ONG

Les principales aptitudes, compétences exigées se résument comme suit :

- Capacité avérée en analyse et en rédaction de rapports ;
- Expérience avérée en conduite de processus politique et juridique pour la création, la gestion et la reconnaissance des forêts communautaires ;
- Bonne connaissance des lois, règlements et procédures en matière de création de création des aires protégées en Guinée ;
- Compétences en leadership avancée, de négociation et de communication ;
- Sensible aux aspects liés au genre ;
- Capacité à travailler au sein d'équipes multidisciplinaires ;
- Capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités ;
- Capable d'effectuer des déplacements dans des zones à accès difficile.

IX. Modalités de paiement

Livrables	Délai	%
1^{ère} Tranche : Après signature du contrat et validation de la - Une note méthodologique validée par l'Unité de gestion du projet intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités ; - Un rapport de cadrage est élaboré et validé par l'unité de gestion.	20 août 2021	40
2^{ème} Tranche : Après le dépôt de : - Une lettre manuscrite de demande d'appui des communautés riveraines de chacune des forêts pour la conduite des procédures pour la reconnaissance juridique, dûment signée par les représentants des communautés adressée à la Section Préfectorale des Eaux et Forêts ; - Un rapport sur la gouvernance, la gestion actuelle de la forêt communautaire en place, les bonnes pratiques, les ressources naturelles, les lacunes en matière de conservation de la biodiversité, d'utilisation des terres et d'activités extractives au sein de la zone forestière ; - Un rapport synthèse sur le niveau actuel des moyens de subsistance liés aux ressources naturelles, le niveau actuel des pressions exercées sur les activités d'extraction des produits ligneux et non ligneux, ainsi que l'impact des pratiques actuelles d'agriculture itinérante sur brûlis dans la forêt et la concurrence potentielle avec les concessions minières industrielles et/ ou l'exploitation minière artisanale; - Un PV de mise en place des comités de gestion des forêts en format dur en version originale; - Une copie des Conventions de gestion des forêts communautaires en format dur en version originale.	1 ^{er} Octobre 2021	40
3^{ème} Tranche : Après le dépôt de : - Des copies des Arrêtés de reconnaissances des trois forêts communautaires signés par le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts en collaboration avec les Directions en charge des Forêts et des Parcs et Réserves ; - Des copies des plans de gestion concertés des trois forêts communautaires ; - Un rapport provisoire de mise en œuvre des activités, intégrant l'ensemble des livrables est élaboré et validé par l'Unité de Gestion du Projet ; - Un rapport final de mise en œuvre des activités intégrant l'ensemble des commentaires de l'atelier de validation ; - Des photos numériques sur les activités , mises à la disposition de	31 décembre 2021	20

l'Unité de gestion sur clé USB ;		
Des dépouilles, trophées de la faune, ainsi que des spécimens de plantes ou d'organes (fruit, fleur, graine, écorce, tanin, sève, etc).		
TOTAL	Cinq (5) mois	100 %

X. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points
1. Documents administratifs (agrément)	10
1.1 Aspect administratif (acte de reconnaissance, existence d'un compte bancaire)	10
2. Cohérence de la méthodologie et du plan de travail proposés avec les Termes de référence (TDR)	20
2.1 Approche technique et méthodologie	15
2.2 Chronogramme de mise en œuvre des activités	5
3. Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission	70
3.1. Ingénieur, chef d'équipe	20
3.1.1. Qualification académique	10
3.1.2. Expérience dans le domaine	20
3.2. Un socio-économiste	20
3.2.1. Qualification académique	5
3.12.2. Expérience dans le domaine	10
3.3. animateurs	20
3.3.1. Qualification académique	05
3.3.2. Expérience dans le domaine	15
3.4. Connaissance de la langue du terroir pour les animateurs	10
Total des points évaluation technique	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le contrat sera attribué au consultant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%).

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : $\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins disante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : $\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins disante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$.

XI. Moyens de fonctionnement

Le prestataire devra remplir son cahier de charges avec ses propres équipements, matériels, personnel et structures. Les offres technique et financière devront tenir compte de cette obligation, et le projet supportera les coûts directement liés aux activités à mettre en œuvre.

XII. Présentation des offres

13.1. L'offre technique :

L'offre technique doit fournir les informations suivantes :

- Une lettre de couverture, sur papier entête de l'ONG, transmettant l'offre et par laquelle elle s'engage à exécuter les prestations conformément aux présents termes de référence de cet appel à proposition ;
- Une brève présentation du soumissionnaire, en mettant en évidence son expérience dans la conduite du processus politique et juridique de reconnaissance juridique des forêts communautaires et doit avoir mené au moins trois (3) missions similaires en République de Guinée ainsi que ses capacités opérationnelles (moyens logistiques et humains) ;
- Les documents juridiques du soumissionnaire : Arrêté/Attestation de reconnaissance et de confirmation authentiques en cours de validité, l'évidence de l'existence de siège, le n° de compte bancaire ;
- L'approche technique détaillant la méthodologie que le soumissionnaire se propose de suivre pour atteindre les résultats recherchés, assortie des remarques et suggestions de toute nature qu'il jugerait opportun de faire. Toute proposition d'aménagement des termes de référence visant à améliorer l'exécution du programme devra être dûment argumentée ;
- Un chronogramme détaillé des travaux qui tient compte du déroulement des activités en lien avec l'approche méthodologique ;
- La liste, les CV et attestations du personnel technique que le soumissionnaire se propose d'affecter à la réalisation de la prestation. Le soumissionnaire s'engagera, en cas d'obtention du contrat, à mettre effectivement sur le terrain le même personnel pour la mise en œuvre des activités.

13.2. L'offre financière :

- L'offre financière, en **Francs Guinéens (GNF)**, couvrira tous les coûts directement liés au processus

de création de la serve de faune.

Les offres technique et financière seront obligatoirement présentées sous plis séparés portant respectivement les mentions « **Offre technique pour la conduite du processus de reconnaissance juridiques de quatre forêts communautaires** » et « **Offre financière pour la la conduite du processus de reconnaissance juridiques de quatre forêts communautaires** ». Ces deux plis seront eux-mêmes glissés dans une grande enveloppe soigneusement fermée, non identifiable, adressée à « Monsieur le Directeur National du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé, Quartier Tata II dans la Commune Urbaine de Labé » et portant la mention :

« SOUMISSION A L'APPEL A PROPOSITION POUR LA CONDUITE DU PROCESSUS DE RECONNAISSANCE JURIDIQUES DE TROIS (3) FORETS COMMUNAUTAIRES »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.

A

Monsieur le Directeur National

**du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing Falemé (PGIRN-BF)
Lanséboundji - Coléah Face ENAM**

Conakry

E-mail : achat.bs.peged@gmail.com

Labé, le 15 juillet 2021

Le Directeur National



Colonel Aboubacar OULARE

Les dépôts peuvent se faire au siège du Projet à Labé, Commune Urbaine de Labé, Tel: 622 32 69 89.

Au programme Environnement et Gestion Durable du capital naturel, en face de l'ENAM Coléah, Tel : 622 13 55 33

Les plis peuvent aussi être déposés au niveau des Directions préfectorales de l'Environnement, Eaux et Forêts dans les Directions préfectorales de l'Environnement de : Mali, Tel : 622 10 1801/ 622 19 01 41, Koubia : 625 44 59 34 / 628 11 59 74, Tougué ; Tel 622 97 73 01/ 628 69 38 67, Mamou : Tel : 628 19 07 49, Dinguiraye, Tel : 622 15 00 50, Siguiri : Tel : 622 87 56 63 / 622 64 24 47.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 02 août 2021 à 12 heures 30 minutes.